



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTION AU CCAS POUR L’EXERCICE 2025

DELIBERATION N° DELIB-2025-162

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Dans le cadre de son activité, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mondeville met en œuvre une action sociale de proximité. Il accueille, informe, oriente et accompagne les publics en situation de fragilité : personnes âgées et/ou handicapées, personnes en situation de précarité économique, personnes en difficulté personnelle, en difficulté d'insertion...

Ses propres ressources ne lui permettent pas de financer l'ensemble de ses missions et d'équilibrer son budget de fonctionnement. Par ailleurs, des décalages entre les recettes et les dépenses de son budget font apparaître un besoin de trésorerie.

En outre, une convention cadre a été passée entre la Ville et le CCAS, afin de fixer les conditions générales dans lesquelles la Ville et le CCAS s'apportent leurs concours réciproques.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 500 000,00 € au titre des activités du CCAS, ainsi qu'un prêt remboursable d'un montant maximum de 70 000,00 € en cas de difficulté de trésorerie.

Par conséquent,

Vu la convention proposée entre la Ville et le CCAS en annexe,

Après consultation de la Commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 5 mars 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 500 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Mondeville ;
- **D'APPROUVER** la mise en place d'un prêt remboursable d'un montant de 70 000,00 € ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de subventionnement entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET